

PUBLICATION LE 06 juin 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS DE CONCESSION

COMMUNE DE**VIAS**

M. JORDAN
DARTIER - Le Maire
6 place des Arènes
34450 Vias
Tél : 04 67 21 66 65
SIRET
21340332200018

Correspondre

 avec
l'Acheteur



Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Objet	Délégation du Service Public de la fourrière automobile sur le territoire de la commune de Vias (34),
Référence	2025-007
Type de marché	Services
Mode	Concession
Code NUTS	FRJ13
Lieu d'exécution principal	34450 VIAS
Durée de la concession	à compter du 01/01/26 Jusqu'au 31/12/30
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement de véhicules en infraction, - Enlèvement de véhicules accidentés constituant une gêne ou un danger pour les usagers, - Enlèvement de véhicules à l'état d'épave, - Garde des véhicules, - Tenue d'un tableau de bord des activités de la fourrière annexé, - Restitution des véhicules aux propriétaires ou aux conducteurs, sur production d'autorisation réglementaire, - Déplacement dans le cadre de nécessité absolue et d'urgence.
Code CPV principal	50118110 - Services de remorquage de véhicules
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non
Forme	Division en lots : Non
Délégation	
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C.

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation,

lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements**Correspondre avec l'Acheteur****Documents**

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres

Remise des offres le **10/07/25 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Fonds

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier

6, rue Pitot

34063 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 54 81 00 - Fax : 04 67 54 74 10

greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Le candidat peut, s'il le souhaite et sous réserve de sa recevabilité, exercer devant le tribunal administratif de Montpellier :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

- Recours en indemnisation qui devra, obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable auprès de la personne publique (au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale

Envoi le 06/06/25 à la publication